# **Règlement du concours interclubs du dimanche 15 mai 2022 - S.A.M.**

# **Concours interclubs DECOUVERTE mai 2022**

# **Art. 1.** Le but du concours est de décrire de manière attrayante un grand projet pour l’humanité, un personnage ou une communauté insolite, des contrées nouvelles, une activité, un violon d’Ingres, un objet très particulier, une célébrité ou un évènement remarquable. Réalités ou fictions sont invitées pour autant que la spécificité du thème soit bien exploitée et respectée.

# La durée du court-métrage sera de **maximum 26 minutes**, soit 1’ à 26’, générique compris.

**Art. 2.** Tous les millésimes sont admis : il n'y a pas de limitation dans l'année de réalisation du film, ni de sa première présentation publique.

Le film **ne doit donc pas être inédit**, mais il ne peut pas avoir participé à un concours provincial belge ou à un festival national belge ou étranger.

# **Concours interclubs LIBRECOURT mai 2022**

**Art. 1.** Le thème du concours est totalement libre.

Librecourt n’est pas un « Découverte » raccourci. Tout en restant par définition tout à fait ouvert, Librecourt est particulièrement destiné aux films de genre, aux films qui défendent un coup de cœur ou un coup de tête, aux films d’art et d’essai, aux débats humains, aux flashs esthétiques ou acoustiques, et en général à tous les films inclassables.

**Art. 2.**  Le film doit être **inédit**. Il ne peut donc avoir participé à aucun autre concours (interclubs, provincial, national) en Belgique ou à l’étranger.

La **durée** du film sera de **5 minutes maximum**, soit 1’ à 5’ tous sons et images inclus.

**Articles communs aux deux thèmes**

**Art. 3.**  L’usage des copies d’images professionnelles se conforme à l’article 5 du règlement du concours provincial Eplicina éd. 2017 et suiv.

**Art. 4.**  Les organisateurs mettent à disposition des concurrents le meilleur matériel de lecture de clé USB. Le format 4K est diffusable cette année mais apparaîtra à l’écran en format FULL HD.

L’identification du film et du réalisateur y figurera bien en clair.

* un seul film par clé
* amorce noire 10 secondes, calibration à -12 décibels (moyenne acoustique non rigide).

Tout autre support est possible à condition d’en avertir à l’avance les organisateurs.

**Art 5.** Le jury sera composé de personnalités reconnues pour leurs compétences cinématographiques et leur impartialité. Selon l'usage établi et les prescriptions de l'Eplicina, la liste des jurés sera publiée et diffusée par mail avant la date limite d'inscription. Un tiers des films inscrits seront primés et classés dans l’ordre des points obtenus. Les autres vidéogrammes seront réputés ex aequo parmi lesquels des prix spéciaux pourraient être attribués afin de mettre en exergue une qualité particulière.

Le jury ne cotera pas un film manifestement hors thème quelle que soit sa valeur.

**Art 6.** Le concours est accessible sans frais à tous les **vidéastes amateurs francophones affiliés à la F.C.V.F.B.** (Fédération des cinéastes et vidéastes francophones de Belgique). Il n’y a pas de présélection mais si la durée totale des concours dépassait 300 minutes, les organisateurs contacteront les réalisateurs ayant plusieurs films afin d’opérer un choix.

Le bulletin d’inscription parviendra au SAM une semaine avant la date du concours. Renseigner le titre du film, nom et adresse du réalisateur et du club, numéro de téléphone, durée du film, format 16/9 ou 4/3, support Clé USB uniquement, et l’adresser au responsable programmation de SEPTIEME ART AMATEUR Claude LATIN [claude.latin@skynet.be](mailto:claude.latin@skynet.be) ou 0473 85 84 00

.

**Art 7.** **La présence du réalisateur en personne au gala est très souhaitable pour recevoir son prix** et contribue à l'éclat de la manifestation autant qu'au plaisir de l'auteur. En cas d'absence du réalisateur ou de son représentant à la remise du palmarès, les prix en matériel éventuellement obtenus seront conservés et remis en jeu l'année suivante. Les films seront rendus après la projection.

**Art 8.** Les décisions du jury sont souveraines et tout cas non prévu sera tranché par le comité organisateur de SEPTIEME ART AMATEUR.

La participation implique l’acceptation du présent règlement.

**Autres informations :**

La notion de catégories 1 ou 2 est abandonnée

La journée sera organisée conformément aux dernières dispositions COVID

Organisation générale de la journée : <http://www.septieme-art-amateur.be/>